Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260330-D05DAGC_MAR26-DE

Fougères

Direction de l'Administration Générale et de la Citoyenneté / MP

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

ELECTIONS DES ADJOINTS

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L.2122-4 et L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal décide de laisser un délai de dix minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner quatre assesseurs chargés de l'assister :

M. Mathieu CONNANGLE, Mattéo GENAR, Mme Claire GUINAUDEAU, M. Jules LERAY-LEBRETON.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, est invité à déposer son enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé au dépouillement du scrutin :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 35

- Décompte des voix :

Nom et Prénom de chaque candidat placé en tête de liste *(dans l'ordre alphabétique)*	**Nombre de suffrages obtenus**
- FESSELIER Gilbert	28

c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

d) Nombre de suffrages blancs : 6

e) Suffrages exprimés (b - c - d) : 28

f) Majorité absolue : 14

A obtenu :

- Monsieur Gilbert FESSELIER : 28 voix.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260330-D05DAGC_MAR26-DE

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant [illegible] Gilbert FESSELIER. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 30 mars 2026
Madame le Maire,

MAIRIE DE FOUGÈRES (ILLE ET VILAINE)

Alice LEBRET